



Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur
Sous- Direction du développement économique
Bureau du Commerce et du Tourisme

2012 DDEEES 158 Subvention (7.000 euros) à l'association "l'Exposition des Artisans -Artistes Créateurs" (11e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association " EAC - L'Exposition des Artisans-Artistes Créateurs" a été créée en août 2001 avec comme objet la promotion d'expositions sur les arts décoratifs, présentant des œuvres réalisées par des artistes vivants, en pièce originale ou en série limitée. Son siège social est établi 33, rue de Montreuil à Paris 11^{ème}, et elle est présidée par Monsieur Vittorio SERIO, artisan ébéniste décorateur.

L'exposition des Artisans-Artistes Créateurs a pour but de promouvoir la création liée aux métiers d'art et présent, lors des Biennales qu'elle organise, les œuvres originales des meilleurs artisans créateurs en activité. Elle s'inscrit dans le cadre de la promotion de la création des Métiers d'art, la valorisation des savoirs- faire, la réactualisation des techniques par rapport aux exigences actuelles, et la préservation de l'héritage de l'artisanat d'art.

La Biennale de la création des arts décoratifs permet ainsi d'offrir une vitrine nationale à la création dans les arts décoratifs, à mettre en avant la capacité à innover des artisans d'art, et à favoriser les rencontres et échanges avec le public.

Au terme d'un cycle de sélection exigeant, associant architecte, galeriste et artisans d'art, l'association choisit un lieu d'exception pour accueillir les œuvres et réalise une scénographie inventive et minimaliste afin de mettre en scène des pièces d'exception. Les précédentes éditions de la Biennale se sont ainsi tenues à la Maison des Métallos (11e arr.), au Palais de la Porte Dorée (12e arr.), au Carrousel du Louvre (1^{er} arr.), et, depuis 2010 au sein de l'église Saint Louis de la Salpêtrière (10e arr.).

L'édition 2012, du 13 au 23 septembre derniers, au sein de l'église Saint Louis de la Salpêtrière, a ainsi permis de mettre en lumière vingt-quatre œuvres uniques de la création contemporaine, constitutives du « patrimoine de demain ».

Afin de soutenir les actions de l'association " EAC - L'Exposition des Artisans-Artistes Créateurs" qui contribuent à la mise en valeur des métiers d'art parisiens et à leur développement, je vous propose de lui attribuer, pour l'exercice 2012, une subvention d'un montant de 7 000 euros.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DDEEES 158 Subvention (7.000 euros) à l'association "l'Exposition des Artisans -Artistes Créateurs" (11e).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du..... par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer une subvention à l'association " L'EAC - L'Exposition des Artisans Créateurs"

Sur le rapport présenté par Madame Lyne COHEN SOLAL au nom de la 2e Commission :

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 7 000 euros est attribuée à l'association " L'EAC - L'Exposition des Artisans-Artistes Créateurs" – domiciliée 33, rue de Montreuil à Paris 11^{ème} - à titre de soutien pour la réalisation de la Biennale des Arts décoratifs (n° délibération 2012-DDEEES-158 , n° Simpa : 122821).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée fonction 90, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF 55003) du budget de fonctionnement 2012 et suivants de la Ville de Paris.